



## Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

[commune.lignieres@ne.ch](mailto:commune.lignieres@ne.ch)

[www.lignieres.ch](http://www.lignieres.ch)

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

### Arrêté relatif à l'adoption du nouveau règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux

Le Conseil général de Lignières,  
Vu le rapport du Conseil communal du 13 juin 2022,  
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu le point 3 de l'article 26 du Règlement général de commune du 10 décembre 2020,  
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,  
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Le nouveau règlement concernant la perception des taxes et émoluments communaux est adopté.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Lignières, le 30 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Denis Schleppe

Emmanuel Schwab